

# L'INFLUENCE DES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE INTERNES SUR LA QUALITÉ DES RÉSULTATS COMPTABLES : UNE EXPLORATION THÉORIQUE

**Abderrahim CHTAOUI**

*Doctorant en Sciences de Gestion à La FSJES –  
MOHAMEDIA - Université Hassan II –  
Casablanca (Maroc)  
abderrahim.chtaoui@gmail.com*

**Mohamed BENHRIMIDA**

*Enseignant Chercheur à la FSJES – MOHAMEDIA -  
Université Hassan II – Casablanca (Maroc)*

## **RÉSUMÉ**

La succession des scandales financiers à l'échelle planétaire (Enron, WorldCom, Parmalat, UBS, Batam...) soulève de plus en plus la nécessité de se procurer d'un système de gouvernance plus efficace, en d'autres termes un système de gouvernance dont les mécanismes internes sont cohérents avec la structure organisationnelle et financière de l'entreprise, capable de faire face aux différentes formes d'opportunisme managérial.

Le présent travail cherche à examiner la relation entre certains mécanismes de gouvernance interne et la qualité des résultats comptables publiés par les entreprises, à savoir le conseil d'administration (structure, dualité, indépendance et cumul de fonctions) et la structure de propriété (degré de concentration et typologie d'actionariat) et la politique d'endettement et ce à travers une étude théorique exploratoire.

## **Mots-clés**

Conseil d'administration ; structure de propriété ; politique d'endettement

## **ABSTRACT**

The succession of financial scandals in the world (Enron, WorldCom, Parmalat, UBS, Batam...) raise more and more the need to have a more effective governance system, in other words a governance whose system of the internal mechanisms is in total consistency with the organizational and financial structure of the company, and able to tackle any form of managerial opportunism.

The present work seeks to examine the relationship between some mechanisms of internal governance and the quality of the accounting results published by listed companies, namely the directorial board (structure, duality, independence and accumulation of functions) and the property structure (concentration degree and shareholding typology) and debt policy, and this through an exploratory theoretical study.

**Keywords : directorial board ; property structure ; debt policy**

## INTRODUCTION

Pour faire face aux différentes formes de l'opportunisme managérial plusieurs mécanismes de contrôle internes et externes existent et peuvent jouer en faveur des actionnaires et par conséquent discipliner le comportement managérial et contrôler les dirigeants.

La diversité des mécanismes de gouvernance interne est censée diriger l'entreprise vers les zones de risques et sensibiliser les actionnaires aux risques potentiels, cependant la qualité des résultats comptables communiqués constitue un élément clé qui conditionne la santé financière de l'entreprise et qui doit être minutieusement traité aux différents niveaux hiérarchiques, et protégé contre tout type de risque susceptible d'influencer la sincérité des chiffres comptables.

L'analyse de l'association présumée entre la gouvernance et la fraude a été au cœur des débats initiés par les académiciens (Cohen et al. 2004), par les praticiens (KPMG et Ernst & Young) et les législateurs. Ces études ont souligné la relation entre les mécanismes de gouvernement d'entreprise et la probabilité de fraude aux états financiers (Faber, 2005 ; Cormier et Lapointe, 2006).

Ce risque de fraude peut engendrer non seulement des pertes financières mais aussi nuire à la réputation des entreprises. Nous allons essayer, à travers cette analyse de la littérature, de trouver le lien entre les mécanismes internes de gouvernance et la qualité des résultats comptables publiés.

Notre travail sera structuré de la façon suivante : nous commençons premièrement par l'analyse du principal mécanisme et l'organe législatif de l'entreprise à savoir **le conseil d'administration** (taille, composition et fonctionnement) par la suite nous passons à l'exploration théorique de la **structure de propriété** (type d'actionnariat et degré de concentration) et nous concluons par l'analyse de l'impact de **la politique d'endettement** comme troisième mécanisme base de notre travail.

Les résultats de notre étude vont être matérialisés par la formulation des hypothèses et des constats théoriques produits au cours des travaux de recherches antérieurs.

## I. REVUE DE LA LITTÉRATURE

### 1.1 Le conseil d'administration

L'opportunisme traduit le fait que, dans la poursuite d'un intérêt personnel, l'agent puisse être amené à dissimuler, altérer ou déguiser des informations, ou à transgresser. Selon (Williamson, 1994 ; p. 9), l'opportunisme est « la capacité des êtres humains à tromper les autres en leur cachant de l'information, en trichant ou en transigeant avec les règles d'équité ou la loi ». En contrôlant la qualité de l'information publiée par l'entreprise, les dirigeants influencent l'incertitude afférente aux estimations faites par les actionnaires quant à l'exécution du contrat.

Le conseil d'administration en tant que sommet du système de contrôle d'une entreprise, est chargé de deux missions : le contrôle des managers et la ratification des décisions (Fama et Jensen, 1983).

#### 1.1.1 La taille

En présence d'arguments contradictoires quant à l'impact d'une taille accrue du conseil d'administration, plusieurs travaux se sont consacrés notamment aux liens éventuels entre la taille du conseil de l'administration d'une part et la qualité de l'information diffusée par l'entreprise. Ces études semblent mettre en évidence l'effet positif d'une taille élevée du conseil d'administration sur la qualité de la communication financière.

Ainsi, il existerait un nombre optimal d'administrateurs qui se situe selon Jensen (1993) à un niveau de sept à huit membres, son efficacité décroissant au-delà car le conseil devient plus facilement manipulable par le dirigeant.

L'augmentation de la taille du conseil d'administration rend difficile la formation d'un consensus pour des mesures favorisant l'enracinement des dirigeants. Enfin, les perspectives stratégiques s'en trouvent accrues (Pearce et Zahra, 1991).

Les résultats trouvés par Donnelly et Mulcahy (2008) auprès d'un échantillon d'entreprises Irlandaises suggèrent ainsi qu'un conseil de grande taille accroît le niveau d'information publiée volontairement par les dirigeants dans leurs rapports annuels.

Un grand nombre d'administrateurs aide à atténuer les tentatives des pratiques illégales des dirigeants (Dalton et al. 1999) de même Loukil et Triki (2008) trouvent, également, une relation positive et significative entre la taille du conseil d'administration et le niveau de divulgation volontaire dans les rapports annuels des firmes tunisiennes.

Karamanou et Vafeas (2005) affirment, néanmoins, à l'absence de tout lien significatif entre la taille du conseil d'administration et la publication de résultats prévisionnels par les dirigeants ainsi que leur exactitude dans le contexte américain.

En 2001, Ho et Wong ont également trouvé une relation non significative entre la taille du conseil d'administration et la publication volontaire des résultats comptables.

En France, les résultats de Lakhali (2006)<sup>1</sup> suggèrent que la taille du conseil d'administration ne semble pas avoir de lien avec la décision de publication volontaire des résultats.

Selon Ginglinger (2002), la présence de nombreux administrateurs dans le conseil augmente le degré des conflits entre les administrateurs et accroît l'existence des passagers clandestins.

De leur côté Jensen (1993) et Yermack (1996) trouvent que la limitation du nombre des administrateurs peut améliorer la performance.

**Hypothèse 1 :** la taille du conseil d'administration a un impact positif sur la qualité de l'information financière diffusée par l'entreprise.

### 1.1.2 L'indépendance des membres du conseil d'administration

Étant donné que les administrateurs internes, ne sont que des cadres de l'entreprise qui ne disposent pas du pouvoir suffisant pour contester les décisions des dirigeants qui sont placés au sommet hiérarchique de l'entreprise, et par conséquent ne peuvent s'opposer à leurs supérieurs et mettre l'intérêt de l'entreprise avant l'intérêt personnel (carrière, rémunération ...) d'où paraît le rôle joué par les administrateurs externes dans le contrôle de l'opportunisme managérial et dans la conduite efficace de l'organisation.

Les études antérieures (Fama, 1980 ; Fama et Jensen, 1983) suggèrent que la viabilité du conseil d'administration est rehaussée par l'inclusion de membres externes indépendants de la direction. En effet, les administrateurs externes peuvent s'opposer librement aux décisions prises par les dirigeants et qui pourraient menacer les intérêts des actionnaires. De plus, ces membres externes ont de plus grands motifs pour prendre des décisions favorisant la maximisation de la richesse des actionnaires puisqu'ils s'intéressent énormément à leur réputation affectant leur aptitude à recevoir d'autres opportunités de nomination dans d'autres conseils d'administration (Fama et Jensen, 1983).

Pour l'exercice de ses missions, le conseil d'administration doit disposer de deux types d'administrateurs :

- Des administrateurs internes pour assister à la ratification des décisions grâce à leur meilleure connaissance de la firme (Peasnell, Pope et Yeung, 1998 ; Weibach, 1998) ;
- Des administrateurs externes indépendants et objectifs pour exercer les missions de contrôle.

L'existence d'un marché des administrateurs externes concurrentiel va

---

<sup>1</sup> Faten LAKHAL 2006 « Les mécanismes de gouvernement d'entreprise et la publication volontaire des résultats en France » Volume 2 Tome 12, pages 69 à 92

garantir selon Fama (1980) l'absence de collusion entre ces derniers et les dirigeants.

Dechow et al (1996) et Beasley (1996) dans le cadre de leurs études ont constaté que les entreprises frauduleuses disposent moins d'administrateurs externes.

Vafeas, N (2000) a conclu au contraire de Dechow et Beasley (1996) qu'il n'existe aucune relation significative entre le nombre des administrateurs externes et la qualité des états financiers.

En effet, une complicité avec le dirigeant peut émerger lorsque le conseil est dominé par des administrateurs internes (non indépendants) d'où la formulation de l'hypothèse suivante :

**Hypothèse 2 :** l'indépendance des membres du conseil d'administration est associée positivement à la qualité de l'information comptable.

### **1.1.3 Le cumul de fonctions de direction générale et de présidence du conseil**

Le conseil d'administration constitue l'instance suprême de contrôle au niveau de l'entreprise. Pour cela, il doit fonctionner d'une façon indépendante du pouvoir du chef de la direction. Cette indépendance pourrait être assurée, dans une certaine limite par la séparation entre les postes : directeur général et président du conseil d'administration

les défenseurs de la théorie d'agence avancent que le cumul des fonctions, c'est-à-dire le président du conseil d'administration est lui-même le président directeur général, engendre une divergence entre ses intérêts personnels et les intérêts des actionnaires de l'entreprise qui se manifeste par une accentuation des coûts d'agence et un abus de pouvoir parce que sa capacité d'influencer les décisions du conseil d'administration augmente, Fama et Jensen (1983), il devient le porte-parole des actionnaires et le défenseurs de ses intérêts et il en découle qu'il peut proposer et favoriser les décisions qui vont lui paraître bénéfiques.

En effet, dans les grandes organisations, la séparation entre les fonctions de gestion et de contrôle constitue un moyen de limitation de la probabilité de production d'états financiers frauduleux (Dechow et al., 1996 ; Beasley, 1996).

Dans le même sillon, Gul et al (2002) affirment que le cumul des fonctions de direction et de présidence du conseil d'administration fait augmenter les coûts d'agence, résultant de l'accumulation du pouvoir entre les mains d'une seule personne et de l'absence de contrôle.

**Hypothèse 3 :** la structure moniste du conseil d'administration impacte négativement la qualité des informations comptables.

## 1.1.4 Le fonctionnement du conseil d'administration

### 1.1.4.1 Le comité d'audit

L'idée de création des comités d'audit vise à assister les administrateurs à contrôler le fonctionnement de la société et ce à travers une amélioration continue de la qualité des informations financières produites par l'entreprise et vise aussi à :

- Garantir l'indépendance du statut de l'auditeur interne et externe
- L'efficacité du comité d'audit repose essentiellement sur l'indépendance, la compétence et l'expertise des membres et sur l'activité du comité (Abbott et al., 2004).
- Accompagnement de l'équipe d'audit interne et externe au cours des missions de contrôle des comptes
- Renforcer l'indépendance des auditeurs internes et externes afin de garantir la sincérité et la régularité des comptes annuels
- Organisation des réunions périodiques avec l'équipe d'audit interne et externe en présence de l'équipe dirigeante de la société afin de maximiser la probabilité de révélation des irrégularités à un niveau hiérarchique suffisant pour qu'elles soient prises en considération » (Piot et Kermiche, 2009)

### 1.1.4.2 La périodicité et l'assiduité des membres du conseil d'administration aux Réunions

L'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration se mesure par le nombre de réunions des administrateurs.

Les membres du conseil doivent se réunir lorsque les circonstances l'exigent et, à défaut de circonstances particulières, dans ce sens Lipton et Lorsch (1992) avancent que l'efficacité du conseil d'administration croît avec la fréquence des réunions de ses membres.

Les spécialistes en matière gestion du conseil d'administration recommandent aux comités d'audit de vérifier les rapports financiers trimestriels avec les auditeurs externes.

Abbott, Parker et Peters (2002) montrent que les comités d'audit des entreprises soumises aux actes de renforcement de la SEC (Securities Exchange Act de 1934) se réunissent moins fréquemment par rapport aux entreprises saines.

Dans ces circonstances, il nous a paru opportun de tester l'hypothèse suivante :

**Hypothèse 4** : le nombre des réunions des membres du conseil d'administration a un impact positif sur la qualité de l'information comptable.

### 1.1.4.3 En termes d'indépendance et d'expertise

Wright (1996) confirme que la proportion d'administrateurs dirigeants ou affiliés - donc non indépendants - dans le comité d'audit affecte négativement la qualité des résultats communiqués ;

Bédard et Courteau (2001) soulignent que « l'indépendance des administrateurs constitue la qualité majeure du comité d'audit pour mener à bien son rôle de surveillance et de contrôle de l'opportunisme managérial ».

Bryan, Liu et Tiras (2004) expliquent dans le cadre de leurs travaux que l'indépendance du comité d'audit a une influence positive sur la qualité des bénéfices.

Dans le même sens, dans le cadre de ses études portant sur les caractéristiques des comités d'audit ayant une influence sur les états financiers, Wright (1996) montre que l'indépendance des membres du comité d'audit constitue le critère le plus important sur la sincérité des états financiers.

En relation avec le niveau d'expertise, Rittenberg et Nair (1993) ont dégagé l'existence d'un écart entre les responsabilités des membres du comité d'audit et leur niveau de connaissances dans les domaines liés à leurs responsabilités.

McMullen et Randghandan (1996) ont remarqué que les sociétés dont les membres des comités d'audit ont un diplôme CCA (comptabilité, contrôle et audit) ont des rapports financiers fiables

**Hypothèse 5 :** l'expertise des membres des comités contribue à l'amélioration des résultats comptables.

## 1.2 La structure de propriété

### 1.2.1 La concentration de propriété

Berle et Means, (1932) ont confirmé dans le cadre de leurs travaux sur la thèse de la convergence, que la concentration de propriété entre les mains des actionnaires internes ou dirigeants se traduit par une convergence des intérêts actionnaires – dirigeants ; (Jensen et Meckling, 1976 ; Watts, 1977) expliquent, dans le cadre de la théorie d'agence, que la séparation entre la propriété et le contrôle entraîne l'augmentation des coûts d'agences à cause des conflits d'intérêts entre les parties contractantes.

En 2002 Chau et Gray, ont prévu que la divulgation d'information sera plus élevée pour les firmes à propriété dispersée pour réduire les coûts de contrôle. En effet, l'actionnaire peut s'assurer que ses intérêts économiques sont optimaux et le dirigeant peut signaler qu'il agit dans le meilleur intérêt du propriétaire.

Donc, lorsque la structure de propriété est concentrée, on peut prévoir une relation négative entre la structure de propriété et le niveau de divulgation des états financiers (Eng et Mark, 2003) ; d'un autre côté Ruland (1990), Chau

et Gray (2002) ont conclu que la structure concentrée augmente la qualité des résultats comptables et la structure dispersée la diminue, alors que (Raffournier, 1995) n'a pas réussi à trouver de relation significative.

**Hypothèse 5 :** la concentration de propriété entraîne une diminution de la qualité des informations comptables.

### 1.2.2 Les actionnaires institutionnels

Selon la théorie de l'agence, les actionnaires institutionnels possèdent un accès privilégié à l'information et exercent en conséquence un contrôle plus efficace de la gestion de la firme.

En 2007 Ben Ali affirme que ces investisseurs, de par leur expérience professionnelle ainsi que leur pouvoir sur les dirigeants, ont les moyens de faire respecter et appliquer les principes de « gouvernance d'entreprise » afin de protéger les droits et les richesses des actionnaires.

Agrawal et Madelker (1992) de leur côté avancent que ces actionnaires particuliers représentent des partenaires influents pour l'entreprise car leurs moyens financiers sont importants et leur permettent de devenir les « investisseurs actifs » dans le contrôle de la gestion de la firme.

L'accroissement des actifs que détiennent ces investisseurs les conduit à devenir des acteurs à part entière au sein des systèmes de gouvernance.

**Hypothèse 6 :** l'augmentation de la part des actionnaires institutionnels entraîne une augmentation de la qualité des informations comptables

### 1.2.3 L'actionnariat du dirigeant

Dans le cadre de la relation entre les dirigeants et les actionnaires, les conflits liés au fait que l'agent cherche à maximiser les profits de l'entreprise au détriment de sa valeur sont d'autant plus marqués que le dirigeant détient une faible part du capital de la firme. Jensen et Meckling (1976) affirment que plus la part du capital détenue par les dirigeants est faible, plus la divergence entre leurs intérêts et ceux des actionnaires importante.

Pour Zéghal et al. (2005), un dirigeant détenant une portion élevée des actions a peu d'intérêt à maximiser sa richesse personnelle par des comportements opportunistes préjudiciables pour le patrimoine de la société, puisqu'il en subit les éventuelles baisses de ses actions.

Marsal et Bouaiss (2007) avancent que la détention de titres de la firme par le dirigeant garantit que ce dernier agit plus dans l'intérêt des actionnaires parce que les décisions qu'il prend ont des incidences directes sur sa propre richesse.

Gelb (2000) a noté que la qualité de la communication financière décroît avec le pourcentage d'actions détenues par le dirigeant. Cette plus grande séparation entre la propriété et la gestion entraîne une demande accrue pour une communication financière plus transparente (Labelle et Schatt, 2005).



L'idée d'exiger une participation des dirigeants dans la propriété de l'entreprise tend à les pousser à supporter les conséquences des décisions nuisibles à l'entreprise et profiter de celles qui en augmentent la valeur (Fama 1980 ; Demsetz et Lehn 1985 ; Barnhart et Rosenstein 1998).

Toutefois, les dirigeants ayant leur capital humain et leur capital financier liés au succès de l'entreprise, sans possibilité de diversification, peuvent être incités à prendre des décisions plus conservatrices.

**Hypothèse 7 :** L'actionnariat managérial est associé positivement à la qualité des informations comptables.

#### 1.2.4 L'actionnariat salarié

Cette conception récente a progressivement émergé, celle d'une gouvernance partenariale prenant en considération les intérêts de l'ensemble des partenaires de l'entreprise, ceux notamment des salariés, des prêteurs, des clients et des fournisseurs (Poulain Rehm, 2007).

Pour renforcer les formes de surveillance et de contrôle de l'opportunisme managérial, l'introduction de l'actionnariat salarié au système de contrôle dans son ensemble peut découler du rôle que jouent les actionnaires salariés nommés administrateurs et ce, à travers l'avantage informationnel dont ils bénéficient. Ils ont, en effet, la possibilité de cumuler les informations dont ils disposent en tant que salariés, ils profitent de leur droit à l'information en tant qu'actionnaires et ils bénéficient d'une troisième source d'informations (conseil) qui représente un lieu stratégique d'échange d'informations entre tous les administrateurs. La confrontation de ces différentes sources d'informations conduit les dirigeants à renoncer à certains comportements opportunistes dont notamment la dissimulation ou la manipulation d'informations spécifiques concernant aussi bien leur niveau de compétence et d'effort, que celles afférentes aux décisions managériales (Desbrières, 1997).

**Hypothèse 8 :** L'actionnariat salarié est associé positivement à l'amélioration de la qualité des informations comptables publiées.

### 1.3 L'endettement

La littérature comptable a considéré depuis longtemps l'endettement comme étant un mécanisme de résolution des conflits d'intérêts au sein de l'entreprise. Jensen et Meckling (1976) expliquent dans le cadre de leurs travaux que les firmes en phase de développement peuvent éviter les coûts d'agence par le biais du recours à l'endettement.

A cet effet, la littérature nous indique qu'un des moyens de limiter ces coûts d'agence est d'augmenter, au sein même de l'entreprise, le niveau d'endettement dans le but de limiter le caractère déviant des dirigeants ; l'augmentation de la proportion de dette a donc une double finalité : d'une part, elle permet aux actionnaires d'obliger les dirigeants à prendre des décisions de gestion

permettant de dégager un résultat d'exploitation suffisant pour rembourser les charges des dettes et, d'autre part, de renforcer le contrôle des banques au sein de l'entreprise.

La théorie d'agence prévoit l'importance des coûts d'agence pour les firmes à fort endettement (Fama et Miller, 1972) et donc, dans cette perspective et pour des fins de réduire les coûts de surveillance, que les directeurs financiers vont produire des informations financières crédibles.

Un niveau élevé d'endettement est associé à un accroissement du risque de faillite et de la probabilité de violation des clauses restrictives des contrats d'endettement (Dechow et al., 1996); de leur part (Bujakiet et McConomy, 2002) expliquent qu'une augmentation de l'endettement devrait se traduire par une amélioration du niveau et de la transparence de l'information au sujet des pratiques de gouvernance pour rassurer les investisseurs quant à la qualité de la gouvernance de l'entreprise et pour atténuer la perception du risque de faillite. Cependant l'augmentation des rémunérations fixes de facteurs de production, à valeur créée constante et indépendante de la répartition des flux, réduit l'espace discrétionnaire des dirigeants parce que l'entreprise endettée est engagée à rembourser ses des dettes selon des échéanciers, ce qui réduit l'autonomie des dirigeants par rapport aux actionnaires (Stulz, 1990)<sup>2</sup>.

Grossman et Hart (1980) expliquent que le recours à l'endettement peut constituer un terrain d'entente pour les deux parties, propriétaires et dirigeants. Pour ce qui concerne le dirigeant, le recours à l'endettement entraîne un risque de faillite de la firme, et par conséquent une perte d'emploi pour l'équipe dirigeante, ce qui l'incite à fournir des efforts pour maintenir une gestion efficace de la firme et atteindre les objectifs des actionnaires à savoir la maximisation de la valeur de la firme et les retombés de ces éléments, pour les dirigeants, se traduisent par une augmentation des salaires.

Si les défenseurs de la théorie de l'agence considèrent l'endettement comme étant un mécanisme de gouvernance pour résoudre le conflit actionnaire – dirigeant à travers sa contribution à la qualité des résultats comptables publiés, il peut provoquer un autre conflit d'agence cette fois extérieur entre les actionnaires et les créanciers.

**Hypothèse 9:** L'augmentation du niveau d'endettement est associée positivement à l'augmentation de la qualité des informations financières publiées.

<sup>2</sup> Stulz R. (1990), «Managerial Discretion and optimal Financing Policies», Journal of Economics, vol.26, P. 327

## CONCLUSION

La question des mécanismes de gouvernance est une problématique qui a fait couler beaucoup d'encre sans trouver de combinaison optimale valable et efficace pour les entreprises. Si la majorité des auteurs accorde plus d'importance à certains mécanismes comme le conseil d'administration, la structure de propriété, un autre courant préconise d'autres mécanismes complètement différents, c'est l'exemple de la taille et l'âge de l'entreprise ainsi que la politique des rémunérations.

L'ensemble des travaux de recherche menés sur la gouvernance en sa relation avec la qualité comptable a constitué le soubassement de notre travail et dont l'analyse nous a permis de constater que :

- L'augmentation de la taille et de la part des administrateurs externes au sein du conseil d'administration ont un impact positif sur la qualité de l'information financière
- La structure moniste du conseil d'administration, et l'existence des comités spécialisés et indépendants constituent des facteurs d'amélioration de la qualité des résultats comptables
- Pour ce qui est de la structure de propriété, la présence des investisseurs institutionnels ainsi que la participation managériale et salariale dans le capital des entreprises, améliorent la qualité de la communication de ces dernières, alors que la concentration du capital provoque sa détérioration
- L'augmentation du niveau d'endettement concourt à la production des états comptables de qualité comme il a été démontré par Bujakiet et McConomy en 2002

## BIBLIOGRAPHIE

- Lakhal F. (2006) « Les mécanismes de gouvernement d'entreprise et la publication volontaire des résultats en France » Volume 2 Tome 12, pages 69 à 92
- Charreaux G. (2002), « L'actionnaire comme apporteur de ressources cognitives », *Revue Française de Gestion*, n° spécial, L'actionnaire, vol. 28, n° 141, novembre/décembre, p. 77-107
- Charreaux G. (1999), « *La théorie positive de l'agence : lectures et relectures... dans De nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXIème siècle* », *Economica*, p. 82
- Charreaux G. (1996), « *Pour une théorie de la latitude managériale et du gouvernement des entreprises* », *Revue française de gestion*, pp. 50-64
- Charreaux G. (1997), « *Vers une théorie du gouvernement des entreprises* », in G.Charreaux, *Le gouvernement des entreprises*, *Economica*, p. 121-164
- Smaïli N. (2006). « *La gouvernance comme moyen de prévention et de détection des irrégularités comptables pouvant mener à la fraude* » thèse de doctorat : HEC Montréal, Décembre 2006
- Mauléon, F. (2009) « *Gouvernance, éthique et responsabilité sociale de l'entreprise : état des lieux et perspectives* » Lavoisier pp.147-173
- Lambert T., « *Hasard et contrôle fiscal* », *Gazette du Palais*, 17 février 2001 n° 48, p. 13
- Finet A. (Eds.), « *Gouvernement d'entreprise : Enjeux managériaux, comptables et financiers* », De Boeck, p.39-79
- Caby J. et Hirigoyen G. (2005), « *Création de valeur et gouvernance d'entreprise* », éditions *Economica* 2005
- GUEDRIB M, « *Impact des mécanismes internes de gouvernance sur le risque fiscal : une étude menée dans le contexte tunisien* » thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Franche-Comté, Juin 2013